

L'éducation mondiale et les sciences humaines

Hélène Brassard

*Professeure de sc. politiques
Collège de Maisonneuve*

Danielle Quiniou

*Professeure de sc. politiques
Collège Ahuntsic*

Serge Larose

*Professeur d'anthropologie
Collège de Saint-Hyacinthe*

Denyse Lemay

*Conseillère pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne*

Nous proposons ici une démarche qui pourrait permettre d'introduire une perspective d'éducation mondiale dans le programme de sciences humaines. Celui-ci étant en processus de révision, nous croyons que l'occasion doit être saisie de faire une telle proposition.

Les buts et les objectifs

Il appartient au ministère de déterminer, pour chaque programme, des buts généraux de formation. Ces buts sont exprimés dans des termes assez larges qui appellent des précisions supplémentaires. Nous suggérons de rattacher à l'un des buts du programme de sciences humaines déjà définis par le ministère des précisions qui iraient dans le sens suivant :

- Éduquer à une citoyenneté mondiale ;
- Promouvoir la compréhension et la solidarité entre tous et entre les peuples du monde ;
- Susciter l'engagement individuel et collectif dans l'édification d'un monde de paix et de justice ;
- Reconnaître les grands enjeux mondiaux.

Nous faisons plusieurs suggestions car nous croyons que la formation dans une perspective mondiale donnée dans le programme de sciences humaines pourrait prendre diverses orientations sans pour autant cesser de mériter son nom. Selon les disciplines et les cours offerts dans le programme, et dans le respect du projet éducatif de l'établissement, les équipes-programme peuvent mettre l'accent sur l'un ou sur l'autre des buts.

La démarche suivante consiste, pour le ministère, à préciser des compétences ou des objectifs intégrateurs. Pour ce qui concerne l'éducation dans une perspective mondiale, nous en proposons trois.

- Analyser des situations sociales en faisant ressortir les composantes reliées au respect des droits, de la démocratie, de l'environnement, de la paix.
- Intervenir dans des situations de communication interculturelle et de conflits de droits.

- Favoriser la participation à la vie démocratique dans une société plurielle.

Les équipes locales de programme pourraient choisir l'une ou l'autre formulation selon l'accent qu'elles veulent donner à cette formation.

L'élaboration locale de programme

Une fois les buts et les objectifs ministériels précisés localement, les collèges auront à déterminer une partie des cours du programme.

Dès lors, à partir des buts et des compétences retenus, on pourrait :

- identifier les contenus d'enseignement utiles au développement des compétences ; on pourrait choisir parmi les contenus suivants : « la justice, l'interdépendance, le respect des droits des personnes et des peuples ; le respect de l'environnement ; l'épanouissement de chaque individu ; l'appréciation des différences individuelles et culturelles et l'enrichissement mutuel qui en découle ; l'établissement de rapports égaux entre les personnes et les peuples ; l'éducation interculturelle ; la connaissance des enjeux mondiaux ; une connaissance des législations, des organismes internationaux et des instruments prônant les valeurs de paix¹ » ;
- identifier les contenus de cours déjà existants qui se rapportent aux compétences choisies et déterminer des contenus nouveaux complémentaires ;
- structurer les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires au développement des compétences choisies (carte des apprentissages principaux, distribution des contenus à travers les diverses sessions du programme) ;
- assurer la concertation des professeurs sur les contenus de cours :
 - ♦ chaque professeur présente aux autres ses contenus de cours reliés à l'éducation dans une perspective mondiale ;
 - ♦ les professeurs identifient les contenus identiques, complémentaires, contradictoires ;
 - ♦ les professeurs harmonisent leurs contenus ;

- harmoniser les activités d'apprentissage des élèves, c'est-à-dire :
 - ◆ les activités d'apprentissage propres à chacun des cours ;
 - ◆ les activités d'apprentissage complémentaires dans chacun des cours ;
 - ◆ les activités d'apprentissage intégrées pour deux ou trois cours en fin de session ;
 - ◆ les projets d'intégration reliés aux compétences à développer ;
- relier les contenus de cours et les activités d'apprentissage des étudiants aux activités qui existent déjà dans le collège (projets internationaux, séjours d'étudiants à l'étranger, projets de coopération de professeurs).

Les difficultés prévisibles

Il importe d'avoir très clair à l'esprit les problèmes qui pourraient surgir afin de se préparer à les contrer. Plusieurs difficultés sont à prévoir.

La difficulté de travailler en approche-programme a maintes fois été identifiée par ceux et celles qui ont tenté de l'utiliser en sciences humaines. Il faut dire que l'implantation de ce programme a souvent été reliée à la mise en veilleuse de l'enseignement des disciplines au profit de la promotion de l'enseignement par thématiques des sciences humaines et par l'introduction de cours transdisciplinaires. Cette orientation a soulevé d'énormes résistances de la part de professeurs embauchés sur la base de leur compétence dans une discipline d'enseignement et rodés à l'enseignement de cette discipline depuis souvent près de vingt ans. Peut-être en raison de ces débuts difficiles, l'approche-programme a suscité chez les professeurs une méfiance qu'on peut comprendre.

Il n'est pas facile, par ailleurs, de s'entendre sur un profil de sortie clair en sciences humaines. Le programme de sciences humaines n'a pas de contraintes de formation que lui imposeraient le milieu du travail ou les examens d'ordres professionnels, comme c'est le cas au secteur technique. En outre, les facultés de sciences humaines des universités exigent peu de préalables, contrairement au programme de sciences de la nature.

Enfin, il est souvent ardu de discuter de modifications de programme quand des tâches peuvent être en jeu. Cette difficulté est commune à toutes les modifications de programme : le respect des priorités d'emploi pose des contraintes aux modifications de l'équilibre actuel des disciplines dans le programme.

Des éléments de contexte favorables

Par ailleurs, des éléments facilitent actuellement l'introduction d'une perspective d'éducation mondiale dans le programme de sciences humaines.

Le programme de sciences humaines est en voie d'être révisé ; c'est donc le moment ou jamais de travailler à le modifier.

Les nouvelles règles d'élaboration des programmes vont vers une plus grande autonomie des collèges. Cela laisse plus de liberté aux équipes-programme d'insérer une préoccupation pour l'éducation dans une perspective mondiale, si tel est le désir de l'équipe des enseignants.

La future politique du ministère de l'Éducation sur l'éducation interculturelle et l'éducation à la citoyenneté s'appliquera au collégial comme au primaire et au secondaire. Cela peut engendrer un plan d'application de la politique au collégial et, par conséquent, des budgets en faveur de l'insertion de cette préoccupation dans les curriculums.

Enfin, les limites des grilles actuelles du programme de sciences humaines ont créé une volonté de changement de la part d'une bonne partie des professeurs. Nous avons pu le constater au moment de l'évaluation du programme menée dans le réseau. On a déploré l'absence de fils conducteurs, le problème de délimitation des contenus du programme, l'absence de cibles de formation ou d'objectifs intégrateurs motivants pour les étudiants. L'introduction d'une perspective d'éducation mondiale dans le programme de sciences humaines pourrait contribuer à améliorer cette situation.

Des conditions de réussite

Si nous voulons introduire avec succès une perspective d'éducation mondiale en sciences humaines, nous voyons trois conditions à respecter.

Il faut que ce thème d'éducation dans une perspective mondiale soit traité en tant qu'objet de formation collégiale, c'est-à-dire par des spécialistes qui en parlent d'un point de vue scientifique (par opposition au traitement moral du thème ou au traitement de sensibilisation) au moyen de contenus appartenant à des objets d'étude spécifiques élaborés selon les méthodes propres aux différentes disciplines de sciences humaines.

Le changement ne pourra se faire que dans le respect des règles actuelles de sécurité d'emploi. Toute modification du programme devra garantir les tâches des professeurs qui y ont droit par convention.

Pour que cette formation soit de qualité, elle devra être traitée par les spécialistes des différentes disciplines de sciences humaines en complémentarité et en concertation. ▣

RÉFÉRENCE

1. LESSARD, C., C. FERRER et F. DESROCHES, « Pour un monde démocratique : l'éducation dans une perspective planétaire » dans *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XXIII, n° 1, 1997, p. 9.